

Le Castagnié

Bulletin d'information du groupement pour le développement de la châtaigneraie du Var
Mars 1991

Numéro 1

Enfin le bulletin castanéicole !

Avec "Le Castagnié", le Groupement pour le Développement de la Châtaigneraie Varoise (G.D.C.V.) démarre sa campagne de communication. Chaque trimestre, vous recevrez votre bulletin d'informations. Il vous renseignera sur l'actualité castanéicole régionale, sur les perspectives économiques, sur les structures destinées à vous aider ou vous conseiller, ... mais il est d'abord votre bulletin. Alors n'hésitez pas à

nous faire connaître les sujets que vous souhaitez voir traiter dans "Le Castagnié".

Concernant la campagne de communication, notre ambition est de sensibiliser les propriétaires de châtaigneraies et les pouvoirs publics à l'intérêt économique et écologique de la castanéiculture. Nous avons prévu une série de supports et d'actions dont nous vous parlerons plus longuement dans le prochain bulletin.

La réussite, la revitalisation économique et

EDITORIAL

écologique de ce magnifique patrimoine, résident dans la cohésion de nos actions et dans notre volonté d'avancer. Chacun joue un rôle, si petit soit-il. Il est urgent de réfléchir sur le devenir de nos vergers, qu'ils soient cultivés ou à l'abandon.

Je compte sur vous.

Nadine Ponce
Présidente du G.D.C.V.

VISION

CASTANÉICULTURE : UN ESPOIR POUR LA FORÊT.

La forêt des Maures est une des plus belles, des plus riches mais aussi des plus menacées.

Chaque année, malgré les importants moyens de prévention mis en œuvre, les incendies ravagent, morceau par morceau, ce patrimoine forestier qui, pourtant, ne demande qu'à être pris en compte, exploité de façon rationnelle et ainsi mieux protégé.

Etant moi-même un élu d'une commune forestière, une de ces communes du Massif des Maures, je suis donc au cœur du problème, je le connais et je tiens à apporter ma contribution à la sauvegarde de ce patrimoine.

L'agriculture en forêt n'est pas une nouveauté. Nos ancêtres vivaient en forêt, ils l'exploitaient : sylvopastoralisme, levage du liège et castanéiculture étaient des activités très répandues car rentables. Elles participaient en outre, à cet entretien régulier du sous-bois sans lequel aucune lutte contre le feu n'est sérieuse.

Pour diverses raisons, ces métiers de la forêt ont pratiquement disparu et, cette dernière étant

laissée à l'abandon, les broussailles se développent. L'exemple de la castanéiculture est frappant : 3000 ha de châtaigniers dans les Maures et seulement 500 à 600 ha exploités !

Quand on sait que 82% de la Forêt sont détenus par des particuliers, le travail d'information de la population qui possède ces terres mais ne les exploite pas, est gigantesque. Renverser cette tendance, inciter à l'entretien et à l'exploitation des châtaigneraies abandonnées est un pari que j'ai décidé de relever grâce au concours du Conseil Général et du C.D.E.A.

J'ai en effet, demandé diverses aides financières au département et je rappellerai simplement les plus représentatives :

- aide aux producteurs de liège : 200.000 Frs en 90
- développement de l'agriculture en forêt (vignes, oliviers, sylvopastoralisme ...) : 1.000.000 Frs en 91
- plan castanéicole : 200.000 Frs en 90
200.000 Frs en 91

Le plan de castanéiculture a été créé en 1990. La première enveloppe étant intacte, elle se cumulera avec celle prévue pour 1991, ce qui

porte la somme à répartir à 400.000 Frs.

Ces aides seront versées aux propriétaires forestiers qui exploitent leurs châtaigniers et investissent dans du matériel.

Ils obtiendront une subvention après passage du dossier en commission au C.D.E.A. Le paiement sera effectué sur factures acquittées.

De même, les personnes engageant des frais pour remettre en exploitation leur châtaigneraie abandonnée, seront financées suivant le même principe.

Si le plan castanéicole obtient le même succès que les plans viticole, horticole et élevage, tous les espoirs sont permis de revoir un jour prochain notre forêt des Maures pleine de tous ces gens qui y travaillaient autrefois et enfin, protégée.

En tous cas, LE C.D.E.A. est prêt pour traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

Renseignez-vous.

Hubert Falco
Député du Var



